

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juin 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

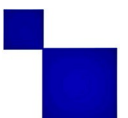
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 11-01 du 6 juin 2019

FORMATION DES ASSISTANT.E.S DE SERVICE SOCIAL – ACCUEIL DE STAGIAIRES – CONVENTIONS CADRES AVEC ONZE ÉCOLES DE FORMATION POUR 2019-2022.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2018-733 et 2018-734 du 22 août 2018 relatifs aux formations et diplômes du travail social,

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II,

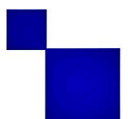
Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions cadres, établies selon le modèle type ci-annexé, à conclure avec les 10 écoles de formation des assistants de service social suivantes :

- École Pratique de Service Social à Cergy-Pontoise (EPSS) ;
- Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFS Y) ;
- École de service social de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France à Paris 19^e ;
- École Supérieure de Travail Social à Paris 14^e (ETSUP) ;
- École de Travail Social du lycée François Rabelais à Paris 18^e (ETSR) ;
- Institut Universitaire de Technologie à Paris 5 René Descartes ;
- Institut Universitaire de Technologie à Bobigny, Université Paris 13 ;



- École Normale Sociale à Paris 18^e (ENS) ;
- Institut Régional de Travail Social Paris Île-de-France (IRTS) - Établissement de Melun ;
- Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne (IRFASE) ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'Institut Régional de Travail Social Paris Île-de-France (IRTS) Montrouge/Neuilly-sur-Marne, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les conventions correspondantes, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.